

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 24066 Numéro SIREN : 823 458 567 Nom ou dénomination : A2M-FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2018 sous le numéro de dépôt 111176



20181111762017

DATE DEPOT : 13/11/2018

N° DE DEPOT : 111176

N° GESTION : 2016B24066

N° SIREN : 823458567

DENOMINATION : A2M-FORMATION

ADRESSE : 2 square Albert Bartholome 75015 Paris

MILLESIME : 2017

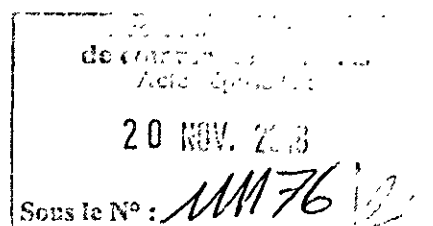
SASU A2M-FORMATION

Capital de 1.000,00 euros

Siège social : 2 Square Albert Bartholomé,

75015, Paris

823 458 567 RCS Paris



Rapport de gestion de la société A2M FORMATION à l'assemblée générale ordinaire du 05 Novembre 2018

Le 05 Novembre 2018 par Mme EL KASMI Amina

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts de la société, pour vous présenter notre rapport sur l'activité de la société A2M FORMATION pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous informons que tous les documents sociaux, comptes, rapports, tableaux des résultats ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition, au siège social, dans les conditions et délais prévus par la législation en vigueur.

1 - Présentation des comptes et de l'exploitation

a- La situation durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaire de la société est de 56531 euros. Le chiffre d'affaire est conforme aux prévisions. L'exercice se traduit par un résultat positif de 14919 euros.

2 - Affectation des résultats

Les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2017 se soldent par un résultat positif de 14919 euros.

La totalité du bénéfice a été distribué aux associés pour 14819€ et mis en réserve légal pour 100€.

3 - Dispositions générales :

L'an 2017 a été marqué par un début de l'activité de services. Cela a nécessité un effort en harmonisation et mise en qualité des processus de l'entreprise.

Aucun frais de recherche n'a été immobilisé au titre de l'exercice 2017, les mises au point de produits et services précités ont été prises en charge sur l'exercice.

Quitus

Au bénéfice des explications qui précèdent et de celles que votre Conseil ne manquera pas de vous donner au cours de la prochaine Assemblée, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils vous sont présentés et de donner par là même à votre Gérant quitus de l'exécution de son mandat pendant l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de les consacrer par un vote en adoptant les résolutions dont nous allons maintenant vous donner lecture.

La Présidente

SASU A2M-FORMATION

Capital de 1.000,00 euros

Siège social : 2 Square Albert Bartholomé,

75015, Paris

823 458 567 RCS Paris

**PROCES-VERBAL
De l'assemblée générale ordinaire
Du 05 Novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq Novembre 2018 à 10 heures, **Mme EL KASMI Amina** agissant en qualité de présidente et de seule associée de la société **A2M FORMATION** prend les décisions ci-après concernant :

Approbation des comptes annuelles 2017

La présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

La présidente donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Première résolution

Mme EL KASMI Amina, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution mise est adoptée par **Mme EL KASMI Amina**.

Deuxième résolution

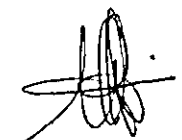
Mme EL KASMI Amina après avoir constaté l'existence d'un solde positif de 14919 euros, déclare que la somme a été distribuée aux associés pour 14819€ et mis en réserve pour 100€.

Cette résolution est adoptée par **Mme EL KASMI Amina**

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Fait le 05/11/2018
A PARIS,

La présidente



A2M FORMATION

Liasse fiscale 2017

Exercice comptable du 01/01/2017 au 31/12/2017

Version de travail éditée le 11/05/2018





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
A2M FORMATION - SIREN : 823458567	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
2 SQUARE ALBERT BARTHOLOME	
75015 PARIS 15	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	17 555	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier côtée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W			
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1: Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2: Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

Comptable, conseil ou CGA:

Visa: CGA

Viseur conventionné:

CABINET SIBBOUR

19 RUE DES 24 ARPENTS

95370

MONTIGNY LES CORMEILLES

0951550110

Identité du déclarant:

Date: 11/05/2018 Lieu: PARIS 15

Civilité du déclarant: MME

Nom du déclarant: MME EL KASMI Amina

Qualité du déclarant: PRESIDENT

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : ☒ x**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL: Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées:				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise A2M FORMATION - SIREN : 823458567				Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 		
ACTIF				Exercice N clos le 31/12/2017		
				Brut 1	Amortissements Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	011		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		041		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 182	070	6 182
		Autres* (3)	072	2 001	074	2 001
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	18 013	086	18 013
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	26 196	098	26 196
	Total général (I + II)		110	26 196	112	26 196
PASSIF				Exercice N NET 4		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	14 919	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	15 919	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (6)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	380	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	2 318	
	Total III			176	10 277	
Produits constatés d'avance			174			
Total général (I + II + III)			180	26 196		
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire, à compléter
à l'issue de l'exercice, par les entreprisesDésignation de l'entreprise : **A2M FORMATION - SIREN : 823458567**

N° de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLEFormulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		211	
		Services *				217		218	56 531
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						221		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230		
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	56 531
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							231	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	286
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	37 714	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CPE et CVAE *)		243		244	678	
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254		
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0		
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
		Total des charges d'exploitation (II)					264	38 678	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	17 853	
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)	291		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347			300	298	
				348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	2 633	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (1 + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	14 922	

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

14 922

314

Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 633		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des opérateurs d'associés	247				330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers d'usage de réintégration (art. 239 septies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. series)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. series A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	341			350
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	17 555	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	17 555	372

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire article 902 N° 10958
Annexe I Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : **A2M FORMATION - SIREN : 823458567**

Néant ☒

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	101		102		104		106				
	Autres	111		112		114		116				
Immobilisations corporelles	Terrains	121		122		124		126				
	Constructions	131		132		134		136				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	141		142		144		146				
	Installations générales, agencements divers	151		152		154		156				
	Matériel de transport	161		162		164		166				
	Autres immobilisations corporelles	171		172		174		176				
	Immobilisations financières	181		182		184		186				
TOTAL		191		192		194		196				

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	501		502		504		506		
	Terrains	511		512		514		516		
	Constructions	521		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	531		532		534		536		
	Installations générales, agencements divers	541		542		544		546		
	Matériel de transport	551		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	561		562		564		566		
TOTAL		571		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 16 % pour les entreprises à IIR)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1			
	2			
	3			
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % (5)	15 % ou 12,8 % (7)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxées à 19 % (9)					579		
Régularisations					590	591	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).						591	
TOTAL					596	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NIF.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A2M FORMATION - SIREN : 823458567

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immobi. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11483 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

Désignation de l'entreprise: A2M FORMATION - SIREN : 823458567

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017

Données en nombre de mois 12

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	56 531
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	56 531

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	286
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	29 976
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	7 738
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 8 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	38 000

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	18 531
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	18 531
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence	024		160	
Date de cessation				

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	378	
dont apprentis	857	
dont handicapés	851	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A2M FORMATION - SIREN : 823458567

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Denomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse :

Forme juridique : Denomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse :

Forme juridique : Denomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse :

Forme juridique : Denomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : MME Nom complet : EL KASMI Amina

Nom marital : % de détention : 100 Nb de parts ou actions : 100

Naissance : Date : 19/02/1973 N° Département : 28100 Commune : DREUX Pays :

Adresse : 2 SQUARE ALBERT BARTHOLOME

75015 PARIS

Titre (2) : Nom complet :

Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :

Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MIF pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.



N° 11623 *

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III au C.G.U.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2018

ACCUSE DE RECEPTION
2018-11-15 11:01:01(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Nom ☒DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **A2M FORMATION - SIREN : 823458567**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Formulaire
obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : A2M FORMATION		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 823458567	PME au sens communautaire Cocher la case ☐
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case ☐
Groupes de sociétés	Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :	
	SIREN de la société déclarante	
	Dénomination de la société mère :	
	SIREN de la société mère	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (I)

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %²] + [ligne 2 x 9 %²] + [[ligne 3 x 6 %²] + [ligne 4 x 9 %²]] x 10/90 + ligne 5) - (exercices 2016: utilisez le taux de 6% au lieu de 7%)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

1

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

2

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

3

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

4

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

5

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	